



Association Koekelbergeoise Artistique

### **CE QUE L'AKA VOUS PROPOSE :**

- **Deux expositions d'ensemble** par an d'une durée de 2 jours à la **Maison Stepman**.  
Pour ces 2 expositions l'AKA prend en charge :
  - Le vernissage en présence des autorités communales et culturelles de Koekelberg
  - Le matériel nécessaire pour l'accrochage (grilles, panneaux, lampes, cimaises)
  - L'impression de cartons d'invitation et d'affiches
  - L'assurance des œuvres
- **La mise à disposition de la Maison Stepman** aux membres de l'AKA en règle de cotisation afin d'y organiser des expositions individuelles ou en groupe réduit de 3 ou 4 personnes.  
La Maison Stepman est un lieu aménagé pour les expositions. Les murs sont dotés de cimaises et d'éclairages en suffisance.  
La durée de ces expositions sera d'une semaine avec ou sans le deuxième week-end.  
Pour ces expositions la commune prend en charge l'impression d'invitations et d'affiches.  
Le vernissage (cuisine disponible) et l'assurance des œuvres, quant à eux, sont à charge des exposants.  
Les exposants sont aussi chargés d'organiser leurs permanences.
- Une **page de présentation personnelle** pour chaque artiste (texte et photos) sur notre site internet ([www.aka-art.be](http://www.aka-art.be))
- De la **publicité** autour de nos événements (internet, presse)

*Outre les expositions mentionnées plus haut il est possible que d'autres événements s'ajoutent en fonction des opportunités.*

**CE QUE L'AKA ATTEND DE VOUS (voir au verso)**

## CE QUE L'AKA ATTEND DE VOUS :

- Un minimum de **travail** afin de nous proposer de nouvelles œuvres à chaque exposition
- Votre **présence** aux expositions (sauf cas de force majeure) et certainement au vernissage
- Votre présence aux réunions d'informations
- Des œuvres **mises en valeur** avec des encadrements soignés et des systèmes d'accrochage corrects et solides à leur dos (les responsables de l'AKA se réservent le droit de refuser la participation aux artistes ne respectant pas cette recommandation)
- Le **respect** de certaines « règles » en matière d'accrochage (les responsables de l'AKA se réservent le droit de diriger l'accrochage des œuvres)
- Des **réponses** rapides aux questions ou renseignements demandés par mail, courrier ou par téléphone dans le cadre de l'organisation des événements
- Le paiement d'une **cotisation** (actuellement de 25€) par année civile (à payer pour fin janvier sur le nr de compte BE02 0682 3186 0440)
- L'envoi pour chaque exposition de la liste des tableaux avec leurs noms et valeurs
- Dans la mesure du possible, un minimum d'**aide** lors de l'accrochage et/ou du décrochage.
- Un petit « travail » de **promotion** en relayant l'information parmi tous vos contacts et via les réseaux sociaux. Le succès d'une exposition ne dépend pas que de l'organisation ; chaque artiste contribue à la réussite en se chargeant de faire un maximum de publicité.

***NB : l'AKA n'ayant pas le statut de galerie nous vous demandons de ne pas afficher de prix lors de nos expositions. Vous êtes bien entendu libres de mentionner vos prix oralement dans le cadre d'une discussion pouvant mener à une vente ultérieure.***